

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Un parlement à combattre

Avec un gain de onze sièges pour l'UDC et de trois pour le PLR, le Conseil national issu des élections du 18 octobre 2015 est clairement un Parlement où domine la droite dure. Il est difficile de prétendre que le Parlement issu des élections de 2011 était dominé par une majorité de centre-gauche, car il faut une bonne dose de naïveté pour classer à gauche le PDC, le PBD ou encore les Verts libéraux.

Malgré tout, le renforcement de l'UDC et du PLR (101 sièges à eux deux) aura sans aucun doute une influence claire sur les dossiers de la prochaine législature, comme la sortie du nucléaire ou la réforme de l'AVS et du 2^e pilier. Pour l'instant, le Conseil des États a prévu que la baisse du taux de conversion du 2^e pilier soit compensée par une hausse des rentes de l'AVS financée par une augmentation des cotisations, ce dont ni le PLR ni l'UDC ne veulent.

L'UDC n'a jamais renoncé à lancer un référendum ou une initiative populaire si nécessaire. C'est ainsi qu'elle a lancé le référendum contre la récente révision de la loi sur l'asile, qui accélère significativement les procédures, en s'en prenant aux compensations minimales pour garantir les droits procéduraux des requérant-e-s d'asile (la possibilité de faire appel à des avocat-e-s défrayé-e-s par l'État).

Les droits populaires doivent être utilisés justement pour aller à l'encontre de la majorité parlementaire, dont l'UDC fait trop souvent partie, quoiqu'elle en dise. Vu la composition du Parlement, la gauche aura assurément l'occasion d'y recourir largement ces quatre prochaines années, en commençant par la RIE III.

Réd.

■ Accords de libre-échange

TISA/ACS, TTIP, TPP:
LOL, WTF?!?

Page 3

■ Mode

En France, la tendance est à tomber la chemise, sauf chez les CRS.

Page 9

■ Hommage

Retour sur le parcours de Grace Lee Boggs (1915-2015), militante américaine et collaboratrice de *Socialisme ou Barbarie*.

Page 10



«Analytical Work» chez Sandoz USA, vers 1955, East Hanover (USA), photo: Lewis-Mann Studio. © Musée national suisse

Libertés démocratiques

Il faut fixer des limites au pouvoir répressif de l'État. Or, dès qu'il est question de sécurité, la droite qui se dit la plus libérale devient moins soucieuse de limiter les pouvoirs des services de renseignement.

«L'adaptation à l'évolution technologique» est le prétexte à présent mis en avant pour généraliser la surveillance, notamment sur Internet. Alors qu'un référendum est lancé contre la nouvelle Loi sur le renseignement, nous nous intéressons à la protection des données et de la sphère privée.

Lire en pages 6 – 7

EXPOSITION

Le travail au musée

Le Musée national suisse consacre actuellement une exposition photographique dédiée au «travail» pour la période courant de 1860 à nos jours. S'offre alors aux yeux du public une juxtaposition de clichés d'êtres humains arrachés à leur oisiveté originelle (*big up* à Polo Lafargue) pour se voir conscrits sous les drapeaux de la nécessité matérielle dans un biotope sociétal inédit, l'entreprise. Et puis un constat: la nau-sée se fait désormais bien trop pressante pour qu'il envisage quelque traitement convenu à coup d'expédients idéologiques bourgeois, fussent-ils d'origine bâloise. Il va falloir opérer en ambulatoire, c'est-à-dire braver l'absurde de ce micmac empirique en lui donnant un sens. Sur le champ!

GÉNIE HÉLVÉTIQUE..

Bobo avant l'heure, Mr Hyde serait tenté de voir dans cet agencement chronologique de photographies une exaltation du génie helvétique. Les gueules déconfites des mineurs que laisse entrevoir le début de l'exposition (XIX^e siècle) ne présagent-elles pas les sourires des modèles d'aliénation que représentent les employé-e-s de la filiale zurichoise de Google? L'entrée tonitruante d'un pays dépourvu de ressources naturelles dans la modernité ne s'est-elle pas réglée au prix de l'exercice d'une éthique du travail irréprochable, d'un assentiment inconditionnel des travailleuses-eurs envers les propriétaires de leurs outils?

L'harmonie qui se dégage de l'union de la machine et de l'homme confine alors à celle d'un air wagnérien. Précis, implacable, suisse! Un peu gêné, Mr Hyde n'en est pas moins conscient que la valeur-travail demeure aussi taboue que sacrée en Helvétie. À l'instar des premiers anatomistes, il lui est encore douloureux d'entrevoir les secrets intérieurs de la création de la Providence.

... OU EXPLOITATION?

De son côté, Docteur Jekyll ne peut malgré lui s'enticher en toute conscience de la vision ethnographique qui transparait de l'exposition. Comment d'ailleurs représenter décemment le travail sans son envers spectral, le capital? Si l'exposition s'intitule «travail», les personnes immortalisées n'en représentent-elles pas autant d'opératrices-eurs dépolitisé-e-s? Le seul encart consacré aux luttes syndicales (grève générale de 1918) apparaît d'ailleurs dans l'économie générale de l'exposition comme une erreur de jeunesse de la classe ouvrière suisse. Dans un pays où se voir exproprier de sa plus-value constitue un acte de foi, il est normal qu'emporter ses convictions citoyennes outre la timbreuse soit considéré comme un péché, *a fortiori* dès lors que l'on entend faire du travail un site d'émancipation. Songeur, Jekyll observe aussi les tuniques en lambeaux des ouvriers d'une briqueterie de 1913, leurs attributs vestimentaires témoignant encore

d'une communauté de destins partagés. Un siècle plus tard, il remarque l'atomisation des travailleuses-eurs, connecté-e-s au monde via le WWW, mais pourtant si seul-e-s face à leur écran, si seul-e-s face à leur avenir. Malicieux, notre docteur se remémore alors ce proverbe avant d'esquisser lui aussi un sourire, apaisé cette fois-ci. «Grand est le désordre sous le ciel, la situation est excellente!».

Yannick Egger

L'exposition «Le travail. Photographies 1860 - 2015» est à voir au Musée national suisse à Zurich jusqu'au 3 janvier 2016. Toutes les photographies illustrant ce numéro de Pages de gauche sont issues de l'exposition.



Un acteur comique élu à la présidence du Guatemala: Ueli Maurer se défend

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Antoine Chollet (AC), Yannick Egger (YE), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Ilias Pancharth (IP), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg, Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco

Secrétariat de rédaction, mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

LIBRE-ÉCHANGISME

Les acronymes de la colère

TPP sont les trois lettres censées réunir en une vaste zone de libre-échange 40% du commerce mondial. À Atlanta le 5 octobre 2015, les onze représentants – et la représentante – de douze États de la région pacifique (États-Unis, Canada, Mexique, Pérou, Chili; Australie et Nouvelle-Zélande; Japon, Vietnam, Brunei, Malaisie et Singapour) ont signé le TPP (pour *Trans-Pacific Partnership*, ou Traité de partenariat transpacifique). L'accord va maintenant entrer dans la phase de ratification et les oppositions sont nombreuses, notamment aux États-Unis et au Canada. En Europe, le processus de ratification sera suivi de près car il préfigure les enjeux liés à la ratification du TTIP (le *Transatlantic Trade and Investment Partnership*, soit le Traité de libre-échange transatlantique entre l'UE et les États-Unis).

CRÉER UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

Le TPP est d'abord un traité de libre-échange, c'est-à-dire un accord par lequel les États s'engagent à supprimer les droits de douane sur les produits importés en provenance des autres États signataires du traité. D'après un article du New York Times du 5 octobre 2015, notre principale source vu l'aspect secret des négociations récentes, ce sont 18'000 tarifs douaniers qui seraient supprimés pour les produits américains à l'exportation, couvrant aussi bien les produits agricoles que par exemple les voitures américaines qui pourraient pénétrer le marché japonais. On trouve encore dans l'accord des dispositions sur la libéralisation d'Internet (fort contrôlé au Vietnam) ou sur la protection des médicaments obtenus à partir d'organismes vivants (la durée de protection minimale serait de cinq ans, les États étant libres d'imposer des durées supérieures).

Comme dans la plupart des traités négociés actuellement, le TPP prévoit un recours à l'arbitrage ouvert aux sociétés privées qui pourront attaquer les États qui prendraient des me-

sures qu'elles interpréteraient comme contraire aux règles du libre-échange. Toutefois, preuve du caractère sensible du sujet, l'industrie du tabac ne pourra pas recourir à l'arbitrage (pour éviter que ce secteur ne puisse contester des mesures de promotion de la santé comme distordant la concurrence).

TPP N'EST PAS TTIP

Sur le fond des dispositions adoptées, le TPP est fort différent du TTIP sur un point essentiel: il ne contient que peu de dispositions normatives. Il s'agit de créer une zone de libre-échange transpacifique par l'abolition des barrières douanières entre les douze États de la zone, mais les États restent libres d'imposer les règles qu'ils veulent pour la commercialisation des produits. En d'autres termes, le traité vise à interdire les droits de douane sur les importations de poulet, mais le poulet à la dioxine pourra être interdit d'importation (pour autant qu'il soit aussi interdit pour la production nationale). Le TTIP, par contre, est un traité qui, pour autant qu'on le sache car les négociations demeurent secrètes, contient des règles normatives. Les tarifs douaniers entre l'UE et les États-Unis étant déjà quasiment inexistant, le traité devrait harmoniser les règles autorisant ou non la commercialisation des produits. L'objectif est de permettre aux États-Unis d'exporter en Europe leurs produits, quelles que soient les conditions de production, et ce malgré les réticences sanitaires européennes.

ÉCHEC DE LA RATIFICATION?

Alors que le TTIP en est toujours au stade des négociations et qu'une pétition demandant leur arrêt a été remise au Parlement européen, la procédure de ratification du TPP va commencer ces prochaines semaines. Le débat promet d'être intense aux États-Unis. Alors que Barack Obama fait de l'adoption du TPP une des priorités de la fin de son mandat, le Congrès américain est très divisé. En été, les

parlementaires avaient dans un premier temps refusé d'appliquer la procédure de *fast track* pour l'adoption du traité (la ratification ne peut se faire qu'en bloc, sans possibilité d'amender le texte) avant de se raviser. Ce deuxième vote n'avait été possible qu'avec les voix républicaines, le camp démocrate étant divisé sur la question.

Ainsi, le sénateur Bernie Sanders mène une opposition farouche au texte, avec l'appui des syndicats qui craignent une dégradation sociale et environnementale. La position d'Hillary Clinton est ambiguë: alors qu'elle soutenait le texte comme Secrétaire d'État, elle se montre beaucoup plus sceptique en tant que candidate. Mais le coup de grâce pourrait venir de la droite, qui combat l'exclusion de l'industrie du tabac de la procédure arbitrale et craint que le cas ne fasse jurisprudence. Le vote du Congrès est attendu d'ici à la fin du printemps 2016.

Arnaud Thiéry



Couturières, vers 1940, photo: Theo Ballmer.
© Musée national suisse

ITALIE

«Si nous voulons que tout reste tel quel, il faut que tout change»

L'Italie est parfois appelée la grande malade de l'Europe. La situation économique et sociale reste précaire. Le caractère ingouvernable du pays empêche des réformes pourtant nécessaires. Le pays s'appuie encore sur un système clientéliste complexe où la politique, l'économie et la religion se mélangent tout en se partageant le pouvoir. Historiquement, l'immobilisme politique du pays découlait de la puissance hégémonique de la Démocratie chrétienne (DC), un parti fortement inspiré par la doctrine sociale de l'Église qui, profitant de la peur du communisme, s'est maintenu au pouvoir pendant plus de quarante ans.

Les scandales de corruption dans le financement des partis mis en lumière par les enquêtes des juges de l'opération «*mani pulite*» au début des années 1990 ont causé la chute de

la première république et le changement du système partisan. Les noms des partis ont changé mais les politicien-ne-s et les sombres liaisons avec les entreprises publiques et privées ont par contre survécu. Les ancien-ne-s membres de la DC continuent à jouer un rôle majeur dans la politique du pays. L'acteur principal du centre gauche actuel, le Partito democratico (PD), naît du mariage d'intérêts entre des ex-DC et les communistes. Deux courants qui auront toujours du mal à collaborer et donneront lieu à des luttes intestines qui ont rendu possible le «*ventennio*» de pouvoir de Berlusconi entre 1994 et 2010.

DIFFICILE ALTERNATIVE

Les anciens dirigeants du PD ont été incapables de construire une alternative crédible aux pittoresques gouver-

nements de droite de Berlusconi, et maintenant, par peur de disparaître de la scène, font une opposition interne stérile au parti. Le Président du Conseil Matteo Renzi, entré en politique en tant que coordinateur du projet électoral de centre gauche chrétien dans la province de Florence, est au sommet d'une fragile coalition. Le programme du gouvernement, qui comprend une réforme de la loi sur le travail et du bicaméralisme, reste assez contesté, mais il a le mérite d'amener des changements dans un système corporatiste fermé, qui n'arrive plus qu'à défendre les privilèges de groupes spécifiques.

Carlo Zoppi

COMMERCE

Hypocrisie fiscale

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mène de nombreuses actions pour améliorer la coordination internationale en matière fiscale. Toutefois, avec l'OCDE il est difficile de déterminer si le travail qui consiste à définir des nouvelles normes fiscales sert à autoriser des nouvelles pratiques fiscales ou à répertorier les pratiques existantes. L'ambiguïté est totale et la mauvaise foi de certains pays, dont la Suisse, demeure patente. Le projet de réforme de l'imposition des entreprises III n'en est que la démonstration. Les États connaissent les pratiques fiscales agressives des multinationales et continuent de les encadrer.

Début octobre l'OCDE a présenté les résultats finaux du projet BEPS (*Base Erosion and*

Profit Shifting; «érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices»). Ce projet vise à établir des normes minimales afin de faire respecter le principe que les bénéfices soient imposés dans la région où les activités qui les ont générés ont été effectuées. Typiquement, Google ou Amazon devraient à l'avenir payer des impôts dans chaque pays, notamment européen, où ces multinationales vendent leurs produits et pas seulement en Irlande. Plusieurs mesures plus ou moins contraignantes ont été adoptées et devront être mises en œuvre prochainement.

UN EXAMEN PAR LES PAIRS

L'autre actualité pour la Suisse est liée cette fois-ci au Forum mondial sur la transparence et l'échange de ren-

seignements à des fins fiscales de l'OCDE. La pression avait été mise sur la Suisse pour qu'elle améliore l'entraide fiscale internationale pour s'ajuster à la norme internationale d'échange de renseignements sur demande. Après avoir été recalée en 2011, les progrès réalisés depuis ont été jugés assez satisfaisants pour permettre un examen par les pairs. Toutefois, les points de désaccord sur l'identification des sociétés *offshore*, le refus d'entraide sur des données volées, le manque de moyens de l'administration sont des éléments connus que la Suisse se garde bien d'améliorer.

Mathieu Gasparini

LOI SUR LA NATIONALITÉ

Un autre durcissement

La révision totale de la loi sur la nationalité suisse, adoptée par le Parlement en juin 2014, constitue un durcissement de la législation relative à la population étrangère, ce qui a d'ailleurs convaincu l'UDC de l'approuver au vote final. Le Conseil fédéral a mis en consultation (jusqu'à la fin du mois de novembre) l'ordonnance d'application, qui provoque quelques haut-le-cœur.

DURÉE DE SÉJOUR ET INTÉGRATION

Si la nouvelle loi réduit de douze à dix ans la durée minimale de présence en Suisse pour demander la nationalité suisse, il faudra être au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) pour déposer la demande. Le permis de séjour (permis B) ne suffira plus, si bien que de fait, il faudra sans doute avoir séjourné plus de dix ans en Suisse pour remplir la condition formelle du permis C.

C'est surtout au niveau des conditions «matérielles» d'octroi de la nationalité que les conditions ont été assez clairement durcies. Alors que jusqu'à maintenant, la loi parlait essentiellement d'intégration

réussie et de respect de l'ordre juridique, les conditions légales seront nettement plus précises. Si on trouve toujours l'obligation de s'être intégré en Suisse, l'intégration sera notamment définie comme «l'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale». L'ordonnance prévoit d'exiger un certificat de langue pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas une langue nationale et qui n'ont pas fréquenté l'école en Suisse. L'intégration exige aussi la «participation à la vie économique»; selon l'ordonnance en consultation, toutes les personnes ayant bénéficié de l'aide sociale dans les trois ans avant le dépôt de la demande ou en cours de procédure devront être ainsi exclues de la naturalisation. Le rapport explicatif du Conseil fédéral indique toutefois qu'un contrat de travail ne sera pas nécessairement exigé pour apprécier la «participation à la vie économique». En effet, «les étrangers qui disposent de moyens financiers suffisants sans exercer d'activité lucrative, comme les rentiers ou les personnes fortunées, ne

sont pas d'emblée exclus de la naturalisation».

L'INTÉGRATION, MAIS PAS L'ÉGALITÉ

Autre nouveauté, l'intégration devrait aussi se mesurer à «l'encouragement» et au «soutien» de l'intégration du conjoint. Ni l'ordonnance mise en consultation ni le rapport explicatif ne sont très clairs sur ce qu'il faut entendre par là: il est dit – textuellement – que le candidat qui refuse l'intégration de sa femme dans la société suisse ne sera pas naturalisé mais qu'«un couple peut tout à fait opter pour la conception traditionnelle de la répartition des tâches, à savoir que l'homme est chargé de gagner de l'argent et la femme de s'occuper des enfants et de la maison» sans qu'il soit considéré comme mal intégré. En d'autres termes, le Conseil fédéral semble partir du principe que les vieux conservatismes sont acceptables en Suisse, tant et aussi longtemps qu'il ne s'agit pas de traditionalisme avec un arrière-fond musulman (qui est bien évidemment, sans que cela soit dit expressément, le critère d'exclusion de la nationalité suisse voulu par les Chambres et le Conseil fédéral).

Arnaud Thiéry



La première cordonnrière de Suisse, 1944, Lachen (SZ), photo: PDL. © Musée national suisse

HORAIRES D'OUVERTURES DES MAGASINS

La droite perd une manche

Divine surprise le 24 septembre: le Conseil des États a refusé l'extension des horaires d'ouverture des magasins à 20 heures dans toute la Suisse (voir notre dossier dans *Pages de gauche* n° 143). Une coalition rassemblant la gauche (PS et Verts) et des élu-e-s de droite attaché-e-s au fédéralisme a divisé en deux moitiés égales le Conseil. Il a fallu la voix décisive de son président, le socialiste Claude Hêche, pour trancher dans le bon sens.

C'est bien sûr un camouflet pour le PDC Filippo Lombardi, qui avait le premier déposé une motion demandant cette extension, mais c'est surtout une défaite pour cette droite ultralibérale qui a remporté les dernières élections. Espérons que ce ne sera pas la dernière, même si le rapport de forces est beaucoup moins favorable aux salarié-e-s au Conseil national, surtout dans sa nouvelle composition sortie des urnes le 18 octobre.

Antoine Chollet

LRENS

Contre «l'État fouineur»

Sous le nom «Alliance contre l'État fouineur», regroupant les partis de gauche (dont le PS Suisse depuis le 23 octobre), avec une forte présence des jeunesses des partis, ainsi que des associations de défense des droits fondamentaux, un comité a lancé le référendum contre la nouvelle Loi sur le renseignement (LRens). Présentée par le Département de la défense comme une nécessité à l'heure d'Internet et de l'augmentation des flux de données, cette nouvelle loi étend dans une large mesure les possibilités pour les services de

renseignement de surveiller les communications, téléphoniques et sur Internet (What's App, SMS, e-mails, etc.). Les durées de conservation des données sont allongées, le recours aux «chevaux de Troie» autorisé et les garde-fous peu nombreux. En particulier, il n'est pas nécessaire que les personnes visées par les mesures de surveillance soient concrètement soupçonnées de se livrer à une activité illicite. Comme le relève justement le comité référendaire, l'argument selon lequel les personnes qui n'ont rien à se reprocher n'ont

rien à craindre d'être surveillées est un argument que l'on pensait réservé aux dictatures, mais que le département d'Ueli Maurer n'hésite pas à ressortir.

Plus d'informations sur la LRens et la campagne référendaire sont disponibles sur: <http://etat-fouineur.ch/>. De son côté, *Pages de gauche* aborde dans ce numéro quelques questions en lien avec la protection de la sphère privée et des données personnelles.

Réd.

LRENS

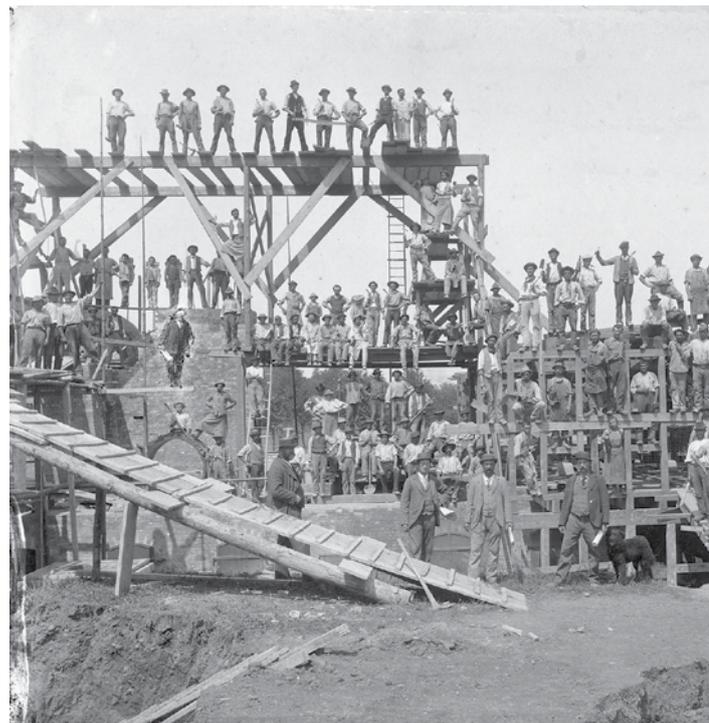
Les données transitent par les quarantièmes rugissants

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) vient d'invalider l'accord dit du *Safe Harbour* qui encadrait la transmission des données personnelles entre l'Europe et les États-Unis. Sans avoir procédé à un examen détaillé des motifs de l'arrêt de la CJUE, il semble que l'argument qui a pesé le plus lourd dans la décision est la souplesse du cadre légal aux États-Unis pour la récolte et le traitement des données personnelles. Les révélations d'Edward Snowden avaient clairement démontré que les grandes entreprises d'Internet, qui traitent quotidiennement les données personnelles de millions d'internautes, n'hésitent pas à les transférer aux agences gouvernementales étatsuniennes. Les services de renseignement n'y sont pas soumis à la surveillance d'une autorité indépendante et les possibilités

de recours quasiment inexistantes. Bien entendu, toutes les données peuvent *a priori* être collectées, sans devoir justifier du fait que les personnes surveillées seraient suspectées de commettre ou de préparer un acte illicite. Ce cadre juridique diffère dans une large mesure de celui en vigueur dans la plupart des pays européens, qui connaissent presque tous des autorités indépendantes de surveillance. La Suisse dispose d'un Préposé fédéral à la protection des données (cf. ci-contre), tandis qu'en France, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité reconnue. Elle pourrait à l'avenir voir ses pouvoirs étendus et notamment intervenir pour examiner la licéité des transferts de données aux États-Unis, et éventuellement les interdire si les États-Unis ne garantissent pas

un minimum de protection de la sphère privée des personnes dont les données pourraient être collectées.

Arnaud Thiéry



Début de la construction du four de la tuilerie d'Allschwil, 1898.
© Musée national suisse

LRENS

«É fac

Har
foncti
la prot
puis se
juillet
de Pré
parenc
de ses
questi

Vous o
de Pré
protect
transp
votre t

Je p
en tant
parenc
mise en
de con
à la lo
Toute
une rec
un doc
tion fé
moi.

J'ess
à un a
tionne
manda

« Éviter que la sphère privée ne sombre face à la révolution numérique »

inspeter Thür occupe la fonction de Préposé fédéral à la protection des données de septembre 2001 et, depuis 2006, également celle de Préposé fédéral à la transparence. Un mois avant la fin de ses mandats, il répond aux questions de *Pages de Gauche*.

Vous occupez la fonction de Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, en quoi consiste votre travail quotidien ?

Je porte deux casquettes: celle de Préposé à la transparence, je suis en charge de la mise en œuvre des procédures de conciliation conformément à la loi sur la transparence. Une personne qui présente une requête mais ne reçoit pas de réponse de l'administration fédérale peut passer par la médiation ensuite d'aboutir à un accord. Si cela ne fonctionne pas, j'émetts une recommandation à l'attention des

parties sur la manière de procéder concrètement. Si l'une des parties ne l'accepte pas, elle peut recourir au Tribunal administratif fédéral.

En tant que Préposé à la protection des données, mon travail consiste à faire respecter la loi sur la protection des données par l'administration fédérale et les privés (personnes physiques et entreprises).

Quelles sont les actions les plus importantes que vous avez entreprises en matière de protection des données et de transparence ?

Dans le domaine de la loi sur la transparence, nos recommandations ont notamment contribué à amener plus de transparence en matière d'argent public (subventions, soutien à la recherche, indemnités de départ des fonctionnaires de la Confédération, etc.). Au niveau de la protection des données, il s'agit d'éviter que la sphère privée ne sombre face à la révolution numérique. Le droit à l'image a-t-il par exemple encore une place à l'ère d'internet et des réseaux sociaux? La décision du Tribunal fédéral sur le cas «Google Street View», que nous avons provoquée, a établi des limites importantes et a confirmé formellement la primauté du droit à l'image.

Le commissaire du Conseil de l'Europe aux droits de l'homme, Nils Muižnieks, vient d'envoyer une lettre au Conseil fédéral suite à la récente révision de la loi sur le renseignement. Partagez-vous son analyse sur les risques de violation de la sphère privée qu'amène la révision ?

Je n'ai pas connaissance de cette lettre et des critiques de Nils Muižnieks. Mais en résumé: alors que les compétences des services de renseignement français, suite à l'attentat contre Charlie Hebdo, ont été

massivement élargies et que la situation anglaise est comparable, les possibilités des services de renseignement de la Confédération sont clairement limitées et strictement contrôlées.

La protection des données personnelles, et donc de la sphère privée des citoyens, est-elle toujours suffisamment garantie avec la révision de la loi sur le renseignement ?

Il est clair que la nouvelle loi sur le renseignement étend largement les possibilités d'intervention des services secrets dans la sphère privée des citoyennes et des citoyens. Cela est dangereux. Le Conseil fédéral justifie cette révision en expliquant que ces moyens coercitifs ne seront utilisés que dans des cas bien précis. Il parle de moins d'une douzaine de cas par année. Je me suis engagé afin que cela soit contrôlé de manière stricte et conséquente. L'injonction d'un tribunal indépendant sera nécessaire, puis l'approbation du Conseil fédéral, qui assumera ainsi la responsabilité politique de ces interventions fortes dans des cas précis.

De plus, une nouvelle autorité de surveillance indépendante sera chargée, suite à ma demande, de contrôler après coup si les prescriptions de la loi sont respectées. Cette autorité pourrait aussi réagir au cas où des dizaines voire des centaines de téléphones ou d'espaces privés seraient mis sur écoute du jour au lendemain.

Suite à l'activisme d'un juriste autrichien, la Cour de justice de l'Union européenne a déclaré «invalides» le cadre juridique qui couvre le transfert de données personnelles de l'UE vers les États-Unis – connu sous le nom de «Safe harbour».

Comment analysez-vous cette décision vue de Suisse ?

L'arrêt de la Cour est une conséquence immédiate des révélations faites par Edward Snowden. Cela aurait aussi des conséquences pour la Suisse, bien que nous ne soyons pas membres de l'Union Européenne. Pour le moment, nous sommes en train d'analyser les conséquences pour la Suisse.

La campagne des élections fédérales a montré des excès et des inégalités en matière de dépenses financières. Une législation fédérale sur la transparence des dons aux partis politiques et une limitation des budgets de campagne n'est-elle pas nécessaire ?

Absolument. Il est très important que l'utilisation des deniers publics soit rendue transparente, tout comme il est aussi important de rendre publics quels soutiens privés veulent influencer l'opinion publique.

De manière générale, trouvez-vous que les libertés individuelles, en particulier, sont suffisamment prises en compte dans le débat public en Suisse ?

Du fait de la portée de la révolution numérique, qui touche et continue à bouleverser de fond en comble tous les domaines de la vie, nous ne sommes encore qu'au début de cette discussion. Elle doit être étendue plus largement et surtout menée de manière bien plus approfondie. Peut-être que le tout récent groupe d'experts sur le traitement des données et la sécurité des données, accepté par le Parlement et mis en place depuis par le Conseil fédéral, pourra donner les impulsions nécessaires au débat.

Propos recueillis par Ilias Panhard



photo: Eduard Müller.

TURQUIE

Crise de gouvernance

Plus de cent personnes ont perdu la vie et environ trois cents ont été blessées dans un attentat commis le 10 octobre à Ankara. Environ 15'000 personnes étaient rassemblées devant la gare d'Ankara pour revendiquer «la paix immédiate» au Kurdistan. C'est un troisième attentat depuis le début de l'été, après ceux de Diyarbakir et du district de Suruç. De manière obsessionnelle, les autorités ont montré du doigt le mouvement kurde et l'extrême gauche turque. Or, si ces mouvements ont mené des actions de violence contre les forces de l'ordre, ils n'ont jamais commis de tels actes contre les civils. Peu après, le gouvernement de l'AKP (islamo-conservateur) a accusé cette fois-ci Daesh, alors que ce dernier n'a revendiqué aucun de ces attentats.

Le Parti démocratique des peuples (HDP), principal parti pro-kurde de Turquie, un des initiateurs de la manifestation d'Ankara aux côtés des deux grands syndicats du pays, a dénoncé ce «massacre féroce et barbare» en mettant en cause le gouvernement. «Nous sommes

confrontés à un État meurtrier qui s'est transformé en mafia», a réagi son co-président Selahattin Demirtas.

L'hypothèse soutenant l'implication de l'État turc via le groupe État islamique est bien en effet plus probable, compte tenu des liens étroits qui existeraient avec le pouvoir turc. Si Daesh est responsable de l'attentat, ce n'est pas la Turquie qu'il a frappée, ce sont les Kurdes et la gauche laïque. En Turquie, l'opinion publique dominante sait qu'il y a une complaisance, sinon une véritable connivence entre les services de renseignement turcs, voire le président Erdogan lui-même, et l'État islamique. Depuis fin juillet, on voit bien que l'armée turque, dans le cadre de la coalition internationale, ne frappe que des cibles kurdes en Syrie et au Kurdistan irakien, et certainement pas les islamistes liés à Daesh.

STRATÉGIE DU CHAOS

La Turquie n'a pas vu cela, même dans les années 1990, époque où l'armée turque menait une politique de la terre

brûlée au Kurdistan. C'est propre à l'époque du gouvernement AKP que les kamikazes attaquent les civils manifestant pacifiquement.

Le massacre d'Ankara pourrait avoir une conséquence directe sur le résultat des élections législatives prévues le 1^{er} novembre. Un tel attentat chez soi et le sentiment d'insécurité qui l'accompagne contribuent à la stratégie du chaos, en réactivant des sentiments nationalistes pour pouvoir se présenter comme le seul bouclier de la nation. C'est ce qu'Erdogan veut faire.

Ce massacre à Ankara restera pendant des décennies dans le mémoire des peuples de Turquie comme un traumatisme. Il y a un véritable manque de confiance envers le gouvernement AKP, ce qui se transforme en une mise en question de tout le système dans une conjoncture de crise régionale. Comme le disait Ruhi Su, le grand chanteur turco-arménien: «Dans ma patrie le sang d'un Homme vaut moins que le prix de l'eau».

Ihsan Kurt

GENÈVE

La grande comédie

En ces lendemains du *Rechtsrutsch* national, difficile de ne pas poser son regard fatigué sur sa Cité, ce territoire exigu ou l'urbain se frotte à la campagne et la gauche se frotte à la droite dans une intimité déconcertante. Jadis une terre d'accueil et une pépinière de la fronde sociale (locale comme internationale), Genève se repose sur cet héritage qui en a fait une marque de fabrique bien au delà des frontières de la Suisse. Mais en 2015, la bourgeoisie genevoise, qui semble encore penser que ce petit territoire lui appartient, lui impose son immobilisme intellectuel.

Le regard fatigué s'arrête d'abord aux finances cantonales exsangues, plombées par une dette induite par plusieurs

baisses fiscales consécutives et un alarmisme qui frise l'incompétence. En même temps, un Conseiller d'État en fin de carrière et en manque de gloire essaie désespérément d'expédier un mauvais fac-similé d'un désenchevêtrement visant à... charger financièrement les communes, surtout celles de la couronne urbaine, qui assument déjà la part du lion des politiques sociales et culturelles, tout en disposant de moins de compétences en comparaison suisse.

Les rares projets d'envergure qui émergent (que ce soit la rénovation et l'extension du plus grand musée encyclopédique suisse ou la construction d'un théâtre dramatique digne de ce nom, deux dossiers portés par la Ville de Genève) font les frais

de la ringardise d'une partie de la classe politique. Autocentrée et vieillissante dans l'esprit, elle vit dans son monde parallèle. Au risque de se retrouver avant l'heure parmi les notables reposant au cimetière des Rois.

Genève n'est de loin pas un cas unique: plusieurs grandes villes et centres urbains courent le même risque. Cela est d'autant plus préoccupant qu'ils constituent le seul contrepoids à ce que Marx et Engels avaient qualifié à leur époque de la «vieille barbarie chrétienne à son état originnaire». Lutter pour leur dynamisme serait une bonne réponse aux résultats des dernières élections.

Olga Baranova
Conseillère municipale
en Ville de Genève

IDÉES

Le cours de la chemise en hausse

Le cours de la chemise monte ces derniers temps, surtout lorsqu'elle a été portée par un Directeur des Ressources Humaines (DRH) d'Air France... Rappel des faits: début octobre, en pleines négociations avec les syndicats et donc de manière illégale, la direction d'Air France annonce un plan social qui conduirait à la suppression de 2900 postes. Le 5 octobre, jour du comité central d'entreprise (CCE), à l'appel des syndicats, des personnels manifestent devant le siège d'Air France à l'aéroport de Roissy, puis investissent les lieux. Les membres de la direction sont exfiltrés, sauf le DRH et le responsable des activités longs-courriers. Escortés par des vigiles et par des syndicalistes de la CGT et de FO, leurs vêtements sont alors déchirés par les manifestant-e-s, avant qu'ils parviennent à s'échapper.

Les médias à peu près au diapason, la direction d'Air France et Manuel Valls ont opposé des réactions outrées aux événements ayant suivi ce CCE, ce dernier qualifiant les manifestant-e-s de «voyous». Ces réactions ne forment malheureusement qu'un exemple supplémentaire, particulièrement violent dans sa nudité, de la réaffirmation du pouvoir des fort-e-s sur les faibles. Que cela se soit accompagné d'une descente de police au petit matin chez cinq salariés de la compagnie soupçonnés d'avoir participé à des activités de retouches vestimentaires sur quelques cadres n'ajoute que l'outrancier au scandaleux.

VIOLENCE EN MILIEU DIT TEMPÉRÉ

Les rapports à l'intérieur d'une entreprise, comme dans

la société en général, sont violents. Et pas seulement de cette violence qu'on a trop rapidement qualifiée de «symbolique», qui se fait à coup de mots ou d'attitude plutôt que de poing. Celle-ci existe aussi, bien sûr; elle est massive, elle humilie et blesse quotidiennement. Non, c'est de violence physique, de la part des dirigeant-e-s contre leurs salarié-e-s, qu'il s'agit. On a peu remarqué que la direction d'Air France avait appelé des CRS en renforts, et disposait d'un service d'ordre musclé pour encadrer ce CCE (ce qui semble être une pratique normale pour la compagnie, preuve, s'il en fallait, du climat détestable qui y règne). Les uns comme les autres étaient prêts, non pas à déchirer la malheureuse chemise d'une syndicaliste ou d'un salarié, mais bien à casser quelques côtes à coups de matraque ou à sprayer au poivre le visage d'un-e militant-e. Ce n'est qu'au nombre supérieur des salarié-e-s en colère que l'on doit de ne pas avoir assisté à la bastonnade de quelques syndicalistes récalcitrant-e-s. C'est aussi cela, ce que l'on nomme un rapport de force.

Quelle aurait été la réaction des autorités dans ce cas de figure-là? Comme d'habitude: on aurait justifié les violences par quelques provocations, déprédations ou menaces, et les journaux de 20 heures en auraient à peine parlé. D'arrestations à domicile, et d'éventuelles condamnations, il n'aurait pas été question.

RENVERSEMENT

Une fois n'est pas coutume, ce sont cette fois-ci des chefs qui ont été bousculés, physiquement. La direction de la

compagnie, pleinement soutenue par les autorités politiques, fera à n'en pas douter payer très cher ce crime de lèse-majesté. Elle sait bien, et l'ensemble du patronat avec elle, qu'un DRH à moitié nu à la télévision, c'est déjà une partie des rapports de pouvoir au sein de toutes les entreprises qui sont transformés. C'est aussi subversif qu'un ricanement devant la propagande grotesque d'un régime totalitaire.

Pareille transgression, une direction, si elle tient à son pouvoir, ne peut l'accepter. Elle doit donc frapper avec une disproportion tout à fait assumée celles et ceux qui ont osé contester, fût-ce une minute, son pouvoir.

Parce que tous les militant-e-s savent cela, les négociations souvent très dures avec le patronat ne dégénèrent pas, dans la quasi totalité des cas. Ce serait trop cher payer pour quelques minutes de renversement radical des rapports de pouvoir.

Antoine Chollet

«Une loi de conservation de la violence»

«Il y a ce que j'appelle une loi de conservation de la violence, et que si l'on veut faire diminuer véritablement la violence la plus visible – crimes, vols, viols, voire attentats – il faut travailler à réduire globalement la violence qui reste invisible, en tout cas à partir des lieux centraux ou dominants, celle qui s'exerce au jour le jour, pêle-mêle, dans les familles, les usines, les ateliers, les commissariats, les prisons, ou même les hôpitaux et les écoles, et qui est le produit de la violence inerte des structures économiques et sociales et des mécanismes impitoyables qui contribuent à les reproduire.»
(Pierre Bourdieu, HEC Paris, 27 novembre 1995)

LE POING Daniel Jositsch a sans doute fait une belle campagne à Zurich. Mais pourquoi cette soudaine nécessité de sortir dans la presse dominicale pour demander une inflexion à droite de la politique du PS comme remède aux mauvais scores du 18 octobre? S'il est nécessaire d'amorcer une discussion, avancer ce type de revendications dans la presse avant tout débat interne est une manière de court-circuiter les organes démocratiques et mérite le poing du mois.



LA ROSE Margot Wallström, ministre suédoise des affaires étrangères, est-elle en train de prouver qu'une autre politique étrangère est possible? Reconnaissance de l'État palestinien, fin de l'accord de coopération militaire avec la dictature de Riyad ou plus récemment échanges avec le Front Polisario en vue d'une reconnaissance probable de la République sahraouie. Une politique étrangère courageuse qui détonne dans le monde feutré de la diplomatie et mérite la rose du mois.



HOMMAGE

Jean-Claude Vautier (1923-2015)

L'ancien député Jean-Claude Vautier, médecin à Orbe, nous a quittés.

On a rappelé son premier engagement avec celles et ceux qui se battaient, dans les années 1950, contre l'armement atomique de l'armée suisse, ses voyages: Cuba, Moscou, Sahara Occidental, sa longue lutte au côté des militant·e·s du front Polisario, ses quinze ans au Grand Conseil, ses succès lors de la réforme de l'école vaudoise ou de la planification hospitalière.

Je voudrais rappeler le rôle important joué par Jean-Claude au tournant des années 60/70 lorsque nous travaillions à la réforme de la ligne politique du PS vaudois. Par leur liberté de ton, les propositions de la jeunesse étaient bien écoutées dans les congrès. Mais, lorsque nous recevions l'appui d'un médecin, qui, de plus, était porte-parole d'une

importante section «périphérique», nos idées prenaient beaucoup de poids. En 1971, le Comité directeur du parti refusait toujours l'apparementement avec le POP. Or, au congrès d'Épalinges, Orbe a fait basculer la décision à deux tiers des votant·e·s. Pierre Graber n'était plus là. Ainsi, notre candidature aux États devenait enfin crédible. Elle échoua à 400 voix mais s'imposa quatre ans plus tard. Cette stratégie n'a jamais été remise en cause.

Jean-Claude a également joué un rôle déterminant dans la prise en compte de l'écologie dans le programme du parti. À Morrens, en février 1974, étaient réunis tou-te-s les candidat·e·s au Grand Conseil et le Comité directeur. C'est à cette occasion qu'il fit ajouter, dans nos objectifs et revendications, l'essentiel des propositions que formulait le tout nouveau Groupement pour

l'Environnement de Daniel Brélaz.

L'histoire se souvient à peine des Conseillères-ers fédérales-aux, peu des Conseillères-ers d'État mais plus du tout des militant·e·s qui, sans grade (il était tout de même député) marquent l'histoire et permettent d'avancer jusqu'à des points que nous n'aurions même pas imaginés: la droite vaudoise durablement écartée du Conseil des États!

Pierre Aguet

Merci Jean-Claude

Jean-Claude Vautier, en plus d'être un fidèle abonné de *Pages de gauche* depuis sa création, a aussi été un contributeur occasionnel. Dans notre numéro 102, il avait très justement relevé l'absence de l'indépendance du Sahara occidental – un sujet qui lui était très cher – dans les discussions autour du «Printemps arabe». Puis, en janvier 2014, il nous avait fait part de ses souvenirs de Lucien Tronchet. *Réd.*

HOMMAGE

Grace Lee Boggs (1915-2015)

«Aucune classe dominante n'a pu se maintenir longtemps au pouvoir lorsque les masses ont commencé à la mépriser quant à ses capacités économiques». Voilà ce qu'écrivait Ria Stone, alias Grace Lee Boggs dans les pages de *Socialisme ou Barbarie* en 1951. Elle commentait un long article, signé Paul Romano, décrivant l'expérience d'un travailleur de l'industrie automobile américaine. Cette infatigable militante de la gauche antistalinienne américaine est morte le 5 octobre, quelques mois après avoir fêté son centième anniversaire.

Elle fut l'une des figures de proue de la «tendance Johnson-Forest», aux côtés de CLR James (l'auteur des *Jacobins noirs*) et de Raya Dunayevskaya (qui écrira plus tard *Marxisme et liberté*). Ses militant·e·s, après

un passage au sein du Socialist Workers Party, branche américaine de la IV^e Internationale, en étaient ensuite sortis, puis publieront le journal *Correspondence* jusqu'au début des années 1960.

Proche de *Socialisme ou Barbarie*, elle montrera à ses membres l'importance de l'expérience quotidienne des ouvriers et des ouvrières pour comprendre les transformations que le capitalisme était en train de connaître au milieu du XX^e siècle.

À partir des années 1950, elle s'intéresse aux luttes des femmes et des Noir·e·s aux États-Unis, renonçant à les réduire, comme c'était de mise dans la gauche radicale de l'époque (et encore trop souvent aujourd'hui...), à des luttes secondaires. Après une rupture avec CLR James en 1962, elle

continue, avec quelques camarades, à publier le journal *Correspondence* pendant quelques années. C'est aussi à partir de ces années-là qu'elle va s'engager dans le «community organizing» – un engagement local, parfois simplement au niveau du quartier – à Detroit, où elle habite.

Son dernier livre, publié en 2011, *The Next American Revolution*, synthétise son action et trace quelques pistes pour le militantisme du XXI^e siècle. Elle y écrit que, «approchant de mon 97^e anniversaire, avec sept décennies de militantisme derrière moi, je demeure pleine d'espoir qu'un futur meilleur est à notre portée. J'ai la certitude que nous avons en nous le pouvoir de créer un nouveau monde».

Antoine Chollet

LIVRES

Quand les banquiers font la loi

Dans un livre récemment paru, le politologue Yves Sancey présente la genèse et les enjeux de l'autorégulation du secteur bancaire en Suisse. Rencontre.

Comment ce système d'autorégulation du secteur bancaire se met-il en place?

À partir de la Première Guerre mondiale, la place financière suisse devient une plaque tournante du capital. Pour assurer la stabilité de la monnaie et des taux d'intérêt, la Banque nationale suisse (BNS) essaie alors de contrôler l'exportation des capitaux. Elle souhaite en particulier limiter ses effets négatifs sur la paysannerie, qui pourrait politiser la question et faire alliance avec le mouvement ouvrier contre la finance. Après plus d'une dizaine d'années de négociations difficiles, elle obtient des banquiers un minimum d'informations: c'est la base du premier «*gentlemen's agreement*» de 1927, qui voit la plupart des banques donner leur accord oral pour informer la BNS et tenir compte de ses désirs dans la mesure du possible. Un espace para-étatique se met donc progressivement en place, et les

banques se mettent d'accord pour s'autodiscipliner afin d'éviter que le Parlement ne légifère.

Quels sont alors les rapports entre le secteur bancaire et les instances étatiques?

Au sein des élites dirigeantes, il y a clairement l'idée que le succès de la place financière suisse fera le succès de la Suisse, et qu'il repose sur le secret bancaire qui attire les capitaux étrangers. Leur but est donc d'avoir un minimum d'informations et de contrôle sur les banques, mais sans intervention de l'État. Cette position peut s'expliquer par l'endettement de l'État auprès des milieux bancaires, qui les place dans un rapport de force délicat, mais aussi par une même vision du monde libérale. Il y a donc une délégation de la capacité législative consciente, assumée et voulue à la BNS, et de la BNS aux banques elles-mêmes, pour ne pas effrayer les capitaux étrangers, maintenir le secret bancaire et ne pas tuer la poule aux œufs d'or.

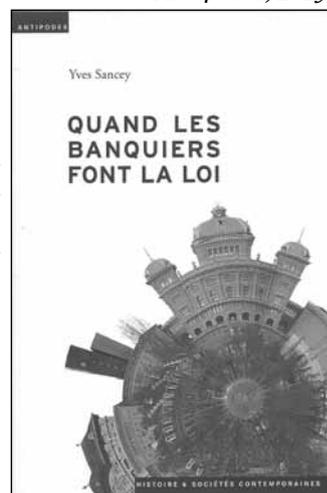
Où en sommes-nous actuellement?

La législation suisse continue à favoriser l'autorégulation, et les dernières restrictions aux

mouvements de capitaux qui restaient ont sauté dans les années 80. Concernant le blanchiment d'argent, les banques ont dû se doter en 1977 d'une «Convention de diligence», suite au scandale de Chiasso, où une succursale du Crédit suisse servait à blanchir l'argent sale italien, mais ces réglementations sont faites par l'Association suisse des banquiers elle-même et la BNS, et comme pour toutes les mesures d'autorégulation, on peut douter de leur efficacité. Les leçons de la crise des *subprimes* de 2008 n'ont pas été tirées, et cette zone grise du pouvoir suisse reste encore dans l'ombre: on ne sait pas qui prend ces décisions – que tout le monde paye quand ça va mal – alors qu'on se passionne pour les élections. Un des espoirs de ce livre est de donner envie à toutes de s'intéresser à ces questions, car on voit où cela nous a menés de les déléguer à des experts.

Propos recueillis par
Gabriel Sidler

À lire: Yves Sancey, Quand les banquiers font la loi, Lausanne, Antipodes, 2015



LIVRES

La place financière suisse en alerte

À lire: Martin Suter, Montecristo, Paris, Christian Bourgois, 2015.



Se plonger dans *Montecristo*, le dernier roman de Martin Suter, procure assurément un moment au pire plaisant au mieux captivant. Sa qualité littéraire à elle seule nous le garantit: Suter démontre en effet, une fois de plus, son admirable habileté à nous tenir en haleine, à jouer avec nous en nous menant là où nous ne nous y attendons pas, à jouer avec les stéréotypes du genre et à réinventer ou déconstruire les motifs et références internes à son oeuvre. Mais ce roman mérite tout autant notre attention pour le

monde qu'il construit, décrit et décortique avec minutie.

Quand Suter rappelle que *Montecristo* n'est qu'une fiction, cela ne fait pourtant que renforcer son caractère universel. Très appliqué à la rendre crédible et conseillé par plusieurs spécialistes du domaine, il nous livre un portrait fort bien documenté du monde de la finance suisse, un portrait sévère, qui ne laisse que peu de doutes quant à ses intentions critiques.

C'est en suivant le chemin périlleux de Jonas Brand, le personnage principal, que l'on se retrouve prisonnier d'un engrenage infernal, conséquence directe d'une poli-

tique économique irresponsable menée par les haut-e-s dirigeant-e-s des plus grandes banques et couverte par les hautes sphères politiques du pays. Les plus vives critiques émises contre ce système sont portées par le seul personnage totalement intègre du roman, Max Gutmann, intégrité qui lui coûtera cher. Suter a planté le décor de son roman dans le feu et la neige, le feu qui détruit, la neige qui étouffe les bruits et efface les traces. Jonas Brand sera parvenu, en se taisant, en renonçant à son rôle de lanceur d'alerte, à réaliser son rêve. Mais à quel prix?

Cora Antonioli



Au lendemain des élections fédérales, un F/A-18 importune l'avion du président de la Douma

CÉVA

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi : Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Fines analyses et bons mots

Maria Roth Bernasconi, à son ex-collègue parlementaire Anne Mahrer qui n'a pas été réélue : «Anne, si j'ai un conseil pour toi, va chanter, ça fait du bien» (RTS 1, dimanche soir). C'est sûr qu'avec de pareils conseils, les Verts vont faire 20% des voix en 2019...

Pour **Rebecca Ruiz**, les suites du 9 février ont positionné le PLR comme le «parti qui propose des solutions». Le PS, quant à lui, ne pose que des problèmes, c'est bien connu.

Il aura fallu rien moins que l'Écô-nard **Jean-René Fournier** pour rappeler aux plumitifs de la RTS que la PDC n'est pas un parti du centre. Auront-ils entendu sa voix?

Pour **Pierre-Yves Maillard**, le faible résultat du PSV le 18 octobre

est dû à l'absence de Pierre-Yves Maillard dans la course au Conseil fédéral.

Stéphane Benoît-Godet, rédacteur en chef du *Temps*, naguère «Journal de référence», croit dur comme fer que Christoph Blocher a été élu au Conseil fédéral en 2007 (éditorial, 19 octobre)... En plus d'avoir viré tou-te-s leurs journalistes, *Le Temps* s'est apparemment aussi débarrassé de ses archivistes.

Jacques-André Maire, Conseiller national PS du canton de Neuchâtel, semble attaché à la réélection des candidat·e-s. Outre que ça le concerne directement, il oublie de préciser que cela incluait aussi le facétieux Raymond Clottu, imbécile heureux UDC représentant le canton à Berne depuis la démission d'Yvan Perrin en 2013.